

Stratégie d'inclusion

L'inclusion est l'une des priorités fortes du programme Erasmus+ 2021-2027. Elle vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux participants ayant moins d'opportunités.

La politique d'inclusion mise en place à l'ISIT dans le cadre du programme Erasmus+ s'aligne sur la politique générale de l'ISIT et comprend les critères suivants :

- Situation de handicap
- Maladie chronique ou affection longue durée (ALD)
- Boursier CROUS échelon 6 ou 7

Les participants répondant à l'un de ces critères peuvent obtenir un soutien financier complémentaire de 250€/mois pour une mobilité d'études ou de stage. Concernant les mobilités physiques courtes de l'enseignement supérieur le montant additionnel s'élève à 150 euros pour une activité d'une durée de 15 à 30 jours et de 100 euros pour une mobilité de 5 à 14 jours.

La demande est faite lors de la constitution du dossier de bourse avant le départ en mobilité.

Les justificatifs à fournir en fonction de la situation :

Critères	Exemple de justificatifs
Pour les personnes en situation de handicap, de maladie chronique ou d'ALD	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte d'invalidité... Si un accord de l'agence a été donné pour une prise en charge sur coûts réels, fournir les factures.
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale

Les participants en situation de handicap, atteints d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée (ALD) peuvent bénéficier d'un soutien financier complémentaire lorsque leur mobilité entraîne des dépenses supplémentaires liées à leur situation. Si le soutien forfaitaire pour l'inclusion ne couvre pas l'ensemble de ces besoins, une aide complémentaire sur la base des frais réels peut être accordée. Ce financement vient s'ajouter au soutien forfaitaire pour l'inclusion.

Complément financier forfaitaire	Complément financier sur la base de frais réels
- Mobilités longues : 250 € additionnels au titre du complément financier forfaitaire inclusion, sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+. - Mobilités courtes : 100 € additionnels au titre du complément financier forfaitaire sur le montant de la bourse pour une mobilité de 5 à 14 jours ou 150 € additionnels pour une activité d'une durée de 15 à 30 jours.	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'Agence Erasmus+ France à tout moment en cours de projet.

Procédure de demande de soutien financier sur la base des frais réels

Lors de votre candidature à une mobilité Erasmus+, nous vous invitons à nous indiquer si vous avez des besoins spécifiques.

Dès la confirmation de votre sélection, et au plus tard trois mois avant votre départ, nous vous invitons à prendre contact avec le service des Relations internationales. Celui-ci vous accompagnera dans la constitution et le dépôt de votre demande de financement complémentaire.

Un accompagnement est proposé pour l'orientation, les démarches logistiques, administratives et d'accessibilité des étudiants en situation de handicap, et ce dès le début de leur projet de mobilité. Ils peuvent pour cela se rapprocher de la responsable de la vie étudiante et handicap et du bureau des relations internationales pour cet accompagnement.

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS « boursier sur critères sociaux de l'enseignement supérieur » gardent le bénéfice de leur bourse pendant leur période de mobilité d'étude ou de stage.

Contact :

Pour toute question relative à la politique d'inclusion Erasmus+ de l'ISIT, les étudiants sont invités à contacter le bureau des relations internationales à international@isit-paris.fr